

Le diagnostic territorial

En matière de lutte contre la cabanisation, l'intérêt pour une commune de réaliser un diagnostic territorial est double :

- il permet d'évaluer le phénomène de cabanisation : le localiser et analyser son évolution (nombre de constructions illicites, secteurs et surfaces impactés, historique des installations...), et en évaluer les impacts (en terme de sécurité, de risques, de pollutions, de paysages, de santé salubrité et sécurité publiques...);
- Il est une aide à l'action et à la prise de décision.

Le diagnostic territorial est ainsi très utile pour aider à l'action et à la décision, et ne se limite pas à l'existence d'une base de données.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR AIDER AU DIAGNOSTIC

- Identifier les zones jugées sensibles au phénomène de cabanisation en croisant les sources d'information : visites de terrains, mise à profit de témoignages, échanges avec les services de gendarmerie ou de police, avec les services territoriaux de la DDTM, les services du conseil départemental, pour les croiser avec les informations en possession de la police municipale, établissement d'une cartographie à l'échelle communale.
- Identifier le statut juridique des zones concernées (zones naturelles, agricoles, bande des 100m du littoral, périmètres de plans de prévention des risques) et leur exposition aux risques (inondation, feux de forêt...).
- Elaborer une base d'information pouvant comporter : identification des parcelles cadastrales, réalisation d'une cartographie à l'échelle communale, archivage de photographies dont photo satellites, compte-rendu de visites... Il est nécessaire de penser à dater les photographies pour des comparaisons ultérieures et détection de nouvelles infractions.
- Rédiger une fiche de renseignements «à la parcelle» peut-être utile pour détailler la base d'information (cf proposition d'indicateur page suivante).
- Mettre à jour régulièrement la base d'information.

Exemple d'indicateurs pour l'établissement d'une fiche de renseignements à la parcelle

Localisation et nature de l'installation illicite :

Référence de la parcelle cadastrale / Point GPS :

Type	Occupation	Visible depuis la voie publique
Construction	Permanent	
Abri	Ponctuel	Oui
Caravane	Abandonnée	Non
Mobil Home		
Autre		

Informations + détaillées :

Équipements

Raccordement ERDF
Permanent /Provisoire/ Aucun
Raccordement à l'Eau Potable : oui/non
Forage : oui/non
Dispositif de ramassage des ordures : oui/ non

Accessibilité

Très bonne (axe routier principal/bitumé)
Bonne (axe secondaire/bitumé)
Moyenne (éloigné du centre bourg, non bitumé)
Mauvaise (chemin non bitumée, escarpé)

Propriété	Zonage PLU/POS	Risques	Située dans un site :
Privée	Zone Naturelle (ND) Zone Agricole (NC)	Zonage du PPR.....	Classé ou Inscrit
Publique	Zone Urbaine (U) Zone à Urbaniser (AU) ...		Réserve naturelle...
Date d'achèvement des travaux (CF Fiche Procédure) <i>Au moins approximative</i>	Dossier contentieux PV police municipale ? date ? Arrêté d'interruption des travaux, dates... Condamnations prononcées : nature, date...		Défaut de taxes Taxe d'aménagement Taxe d'habitation ...